



Bureau Directeur du 4 juillet 2008

Présents : Jacques Bettenfeld, Monique Ansquer, Francis Arnault, Jean-Pierre Feuillan, Georges Format, Jacques Taillefer, Claude Perruchet, Alain Koubi
Assistent : Jean Férygnac, Francis Serex,
Partiellement : Jean-Luc Baudet, Carol Domenge, Philippe Mourier

sous la présidence de André Amiel.

La séance est ouverte à 16h, dans les locaux de la Ligue de Côte d'Azur à Nice.

1 – Suite au décès d'Émile Giran, ancien Président de l'USAM Nîmes et ancien administrateur fédéral, le Bureau Directeur observe un moment de recueillement et adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

2 – Le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 16 mai 2008 est adopté sous réserve de modifier le point 4 comme suit :

« Sur proposition du trésorier, après avis de la commission des finances, le Bureau Directeur décide :
- d'accorder à la Ligue de Poitou-Charentes une avance de trésorerie de 7 500 €, remboursable en 36 mois, pour l'acquisition d'un véhicule. »

Le procès verbal de la réunion du Bureau Directeur du 19 juin 2008 est adopté.

3 – Règlements intérieurs du jury d'appel et des commissions

Conformément aux articles 11.2 et 12.3 du règlement intérieur fédéral, le Bureau Directeur approuve les règlements intérieurs du jury d'appel et des commissions fédérales.

4 – Engagement de poursuites disciplinaires

En application de l'article 7.1.3 du règlement disciplinaire fédéral, le Bureau Directeur demande au Président de la FFHB d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre de Mr Richard Balland Roche, joueur de l'AS Monaco, pour comportement non-conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du Handball.

5 - Finances

5.1 – Fonds d'investissement Fédéral

Sur proposition du trésorier, après avis de la commission des finances, le Bureau Directeur décide :

- d'accorder à la Ligue de Midi – Pyrénées une avance de trésorerie de 50 k€, remboursable en 96 mois, pour l'acquisition de locaux ;
- d'accorder au Comité des Ardennes une avance de trésorerie de 2 200 €, remboursable en 36 mois, pour l'acquisition d'un photocopieur.

5.2 – Assurances

Après en avoir pris connaissance des différentes propositions, et en avoir débattu, le Bureau Directeur décide de souscrire un contrat d'assurance auprès de MMA ayant pour objet de garantir le versement d'un bonus correspondant aux primes susceptibles d'être versées aux joueurs et à l'encadrement de l'équipe de France masculine en cas de victoire (médaille d'or) aux Jeux Olympique de Pékin. La consultation relative à l'équipe de France féminine est toujours en cours.

6 – Organisation des compétitions

6.1 – Le Bureau Directeur prend connaissance du rapport remis par Jean-Claude Moreau, relatif au déroulement des phases finales des championnats de France N1, N2 et N3.

6.2 - Compte tenu des procédures en cours devant la commission d'appel de la CNCG concernant la participation de certains clubs à la Division 1 Féminine ou à la Division 2 Masculine, et après en avoir débattu, le Bureau Directeur décide d'accorder, par dérogation aux règlements particuliers de la Ligue Féminine de Handball et de la D2 Masculine, un délai de 7 jours francs à compter de la réception ou de la première présentation de la notification de la décision de la commission d'appel de la CNCG pour déposer les dossiers d'engagement, de qualification et/ou de mutation vers les compétitions gérées par la FFHB.

Les clubs féminins concernés sont : US Mios Biganos HB et HBF Arvor 29 ; les clubs masculins concernés sont : ES Besançon Masculin, SM Vernon, UMS Pontault Combault.

Suite à la liquidation du club de Villefranche et au rapprochement de la nouvelle structure avec le club de Villeurbanne, le Bureau Directeur décide également d'accorder au club de Villeurbanne HB AS un délai exceptionnel jusqu'au 11 juillet 2008, date de réception à la FFHB, pour la production de ses dossiers d'engagement, de qualifications et/ou de mutations vers les compétitions gérées par la FFHB.

6.3 – Conformément à l'article 1.5 (ex article 160) des règlements généraux, le Bureau Directeur valide le règlement particulier de la D2 masculine.

6.4 – Suite à la mise en place de la Ligue Féminine de Handball (LFH), le Bureau Directeur valide le principe de structuration des compétitions féminines 2008-2009 et 2009-2010 proposé par la COC (annexe 1), sous réserve d'évolution des procédures en cours.

7 – Marketing - Communication

7.1 - Suite à la décision du Bureau Directeur du 19 juin (voir procès verbal, point 1), qui a constaté que les résultats obtenus, eu égard aux investissements consentis, n'avaient pas permis d'atteindre les objectifs espérés, la FFHB a adressé un courrier à Carat Sport pour signifier sa décision de ne pas renouveler le contrat pour la prochaine période contractuelle.

7.2 - Le Bureau Directeur débat sur la communication à mettre en place avant, pendant et après les Jeux Olympiques. Avant il s'agit surtout de communiquer sur les horaires de matchs en diffusant les grilles de programmation (directs et retransmissions) aux Ligues, Comités, clubs, licenciés, partenaires et leurs réseaux, salariés, cadres techniques, ... Pendant en diffusant largement de l'information sur le parcours des équipes de France auprès des mêmes réseaux. Après, en se préparant pour les divers scénarii: dotations pour les Ligues, les Comités, les clubs, les partenaires

Le plan de communication et d'action sera finalisé par le service des relations extérieures pour le 25 juillet au plus tard.

8 – Assemblées générales régionales

Les membres du Bureau Directeur qui ont représenté la Fédération aux assemblées générales de Ligue font un rapide compte rendu de leur mission. Globalement, ces assemblées générales se sont bien déroulées. Douze nouveaux présidents de Ligue ont été élus (les élections dans la Ligue de Normandie se tiendront en septembre).

Deux points particuliers sont évoqués :

- la situation de certains Présidents de Comité vis-à-vis des conseils d'administration de Ligue,
- la situation résultant des élections dans la Ligue de Lorraine.

9 – Statistiques

Le Bureau Directeur prend connaissance des statistiques de licenciés pour la saison 2007 – 2008 (Annexe 2). Une légère baisse du nombre de licenciés en pratique compétitive (0,5%) est à signaler, ainsi que du nombre de licenciés en pratique événementielle (1,9%). Ces baisses ne sont pas compensées par la légère augmentation du nombre de licenciés en pratique non compétitive (1,5%). Ainsi, le nombre total de licenciés est en baisse de 0,8%.

Le nombre de clubs, lui, est toujours en baisse (moins 15 clubs, dont 9 en métropole et 6 outre-mer), à 2378, malgré 53 créations.

10 – Situation de la Ligue de Mayotte

Le Bureau Directeur prend connaissance du compte rendu de la mission effectuée par Marcel Dijoux à Mayotte du 8 au 11 juin. La situation dans cette Ligue est alarmante, tant sur le plan administratif (dysfonctionnement général) que financier. Le Bureau Directeur mandate Marcel Dijoux pour représenter la Fédération à la prochaine assemblée générale électorale prévue le 2 août prochain, et pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour aider la nouvelle équipe à se structurer.

11 – Contribution Mutualisée des Clubs au Développement

Au vu des éléments recueillis lors des assemblées générales des Ligues, le dispositif semble avoir des difficultés à se mettre en place aux niveaux régional et départemental. Pour le moins, l'objectif de développement ne semble pas avoir été bien appréhendé. La mise en œuvre généralisée des outils développés par la Ligue Nord – Pas de Calais devrait permettre d'avoir une vision plus précise de la situation et une connaissance plus approfondie de la réalité (certains contrôles auraient montré, par exemple, que des compétitions sont disputées par des titulaires de licences non compétitives !).

12 – Conventions entre clubs

Sur proposition de la commission nationale des statuts et de la réglementation, et conformément aux nouvelles dispositions de l'article 26 des règlements généraux, le Bureau Directeur émet un avis favorable sur les dossiers suivants :

13.1 – Masculins

Nouvelle convention : Gond Pontouvre – Union Centre Charente (N3M)

Prolongations : Troyes Rosières – Saint Julien – ASPTT Troyes (N3M) : 4^{ème} année

JS Bonifacio – AS Porto Vecchio (N3M) : 4^{ème} année

Martigues – Port de Bouc (N2M) : 6^{ème} et dernière année (les responsables de la convention s'orientent vers un règlement définitif en fin de saison 2008-2009)

13.2 – Féminines

Nouvelle convention : US Cagnes – ASPTT Nice (N2F) sous réserve d'obtention des avis favorables du Comité des Alpes maritimes et de la Ligue de Côte d'Azur.

Prolongations : Martigues – Port de Bouc (N3F) : 6^{ème} et dernière année (les responsables de la convention s'orientent vers un règlement définitif en fin de saison 2008-2009)

En ce qui concerne les nouvelles conventions acceptées, les dossiers devront respecter les contenus exposés et l'application conforme au dispositif validé par l'instance responsable.

13 – Ressources humaines

Monique Ansquer fait le point de la situation des effectifs :

- une embauche en CDI au service informatique à compter du 1^{er} juillet (c'est l'aboutissement d'un recrutement lancé il y a plus d'un an) ;
- une embauche en CDD d'un an au service informatique à compter du 1^{er} septembre ;
- une démission au service relations extérieures;
- les fins de CDD pour les emplois CAE de la FFHB (au 31 août et au 30 septembre) et les propositions de transformation en CDI pour deux d'entre eux.

14 – Bercy 2009

La date traditionnelle du Tournoi de Paris – Ile de France masculin (week end de Pâques) étant désormais occupée par une semaine de compétitions européennes, la FFHB est contrainte de le déplacer à la seule date possible de janvier, qui combine disponibilité des joueurs et préparation des championnats d'Europe ou du Monde. Mais cette date coïncide avec celle du Challenge Maranne. Pour faire face à cette situation nouvelle, et pour préserver l'identité des deux évènements, la recherche d'une solution de compromis est en cours avec l'US Ivry, organisateur du Challenge Maranne.

15 – Travaux au siège fédéral

Compte tenu des difficultés, tant techniques qu'administratives, rencontrées pour mener à terme le projet en cours, l'étude d'une solution alternative est envisagée. Une première approche est présentée par Carol Domenge.

La séance est levée à 21h.

Claude PERRUCHET



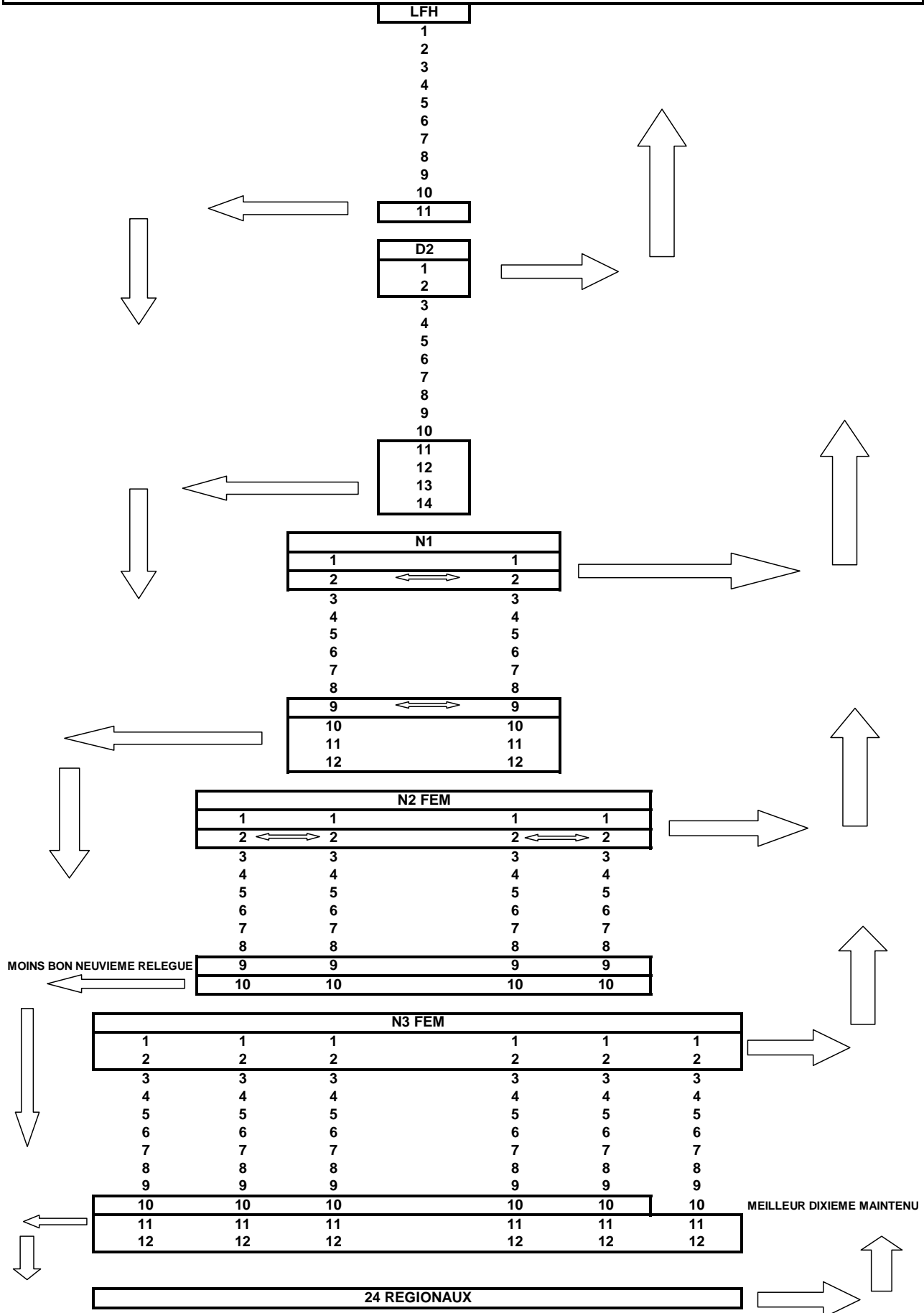
Secrétaire Général

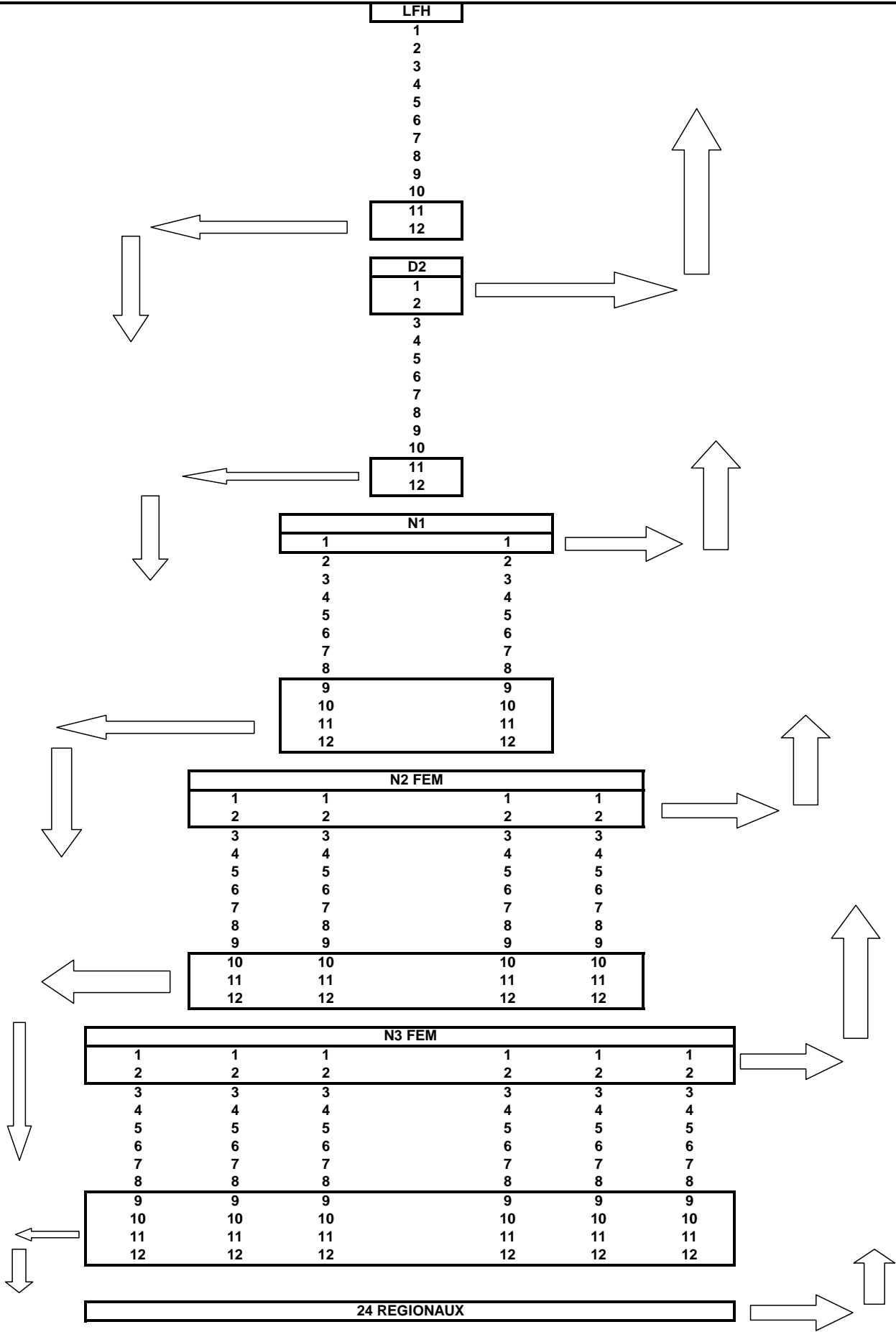
André AMIEL



Président de la FFHB

ACCESSION / RELEGATION FIN 2008 / 2009 D1 FEM A 11 PASSAGE D1F DE 11 A 12 EQUIPES





Annexe 2

	PRATIQUE TRADITIONNELLE				PRATIQUE NON COMPETITIVE				PRATIQUE EVENEMENTIELLE				BILAN			
	2007/2008	2006/2007	Variation	%	2007/2008	2006/2007	Variation	%	2007/2008	2006/2007	Variation	%	2007/2008	2006/2007	Variation	%
ALSACE	11 698	11 941	-243	-2,04%	197	198	-1	-0,51%	4 312	6 717	-2 405	-35,80%	16 207	18 856	-2 649	-14,05%
AQUITAINE	16 804	17 233	-429	-2,49%	960	1 055	-95	-9,00%	1 700	1 808	-108	-5,97%	19 464	20 096	-632	-3,14%
AUVERGNE	4 308	4 336	-28	-0,65%	459	401	58	14,46%	956	1 742	-786	-45,12%	5 723	6 479	-756	-11,67%
BOURGOGNE	6 847	6 389	458	7,17%	408	409	-1	-0,24%	1 963	1 129	834	73,87%	9 218	7 927	1 291	16,29%
BRETAGNE	18 882	18 847	35	0,19%	999	949	50	5,27%	1 644	2 263	-619	-27,35%	21 525	22 059	-534	-2,42%
CENTRE	9 128	9 322	-194	-2,08%	1 283	1 108	175	15,79%	7 461	6 578	883	13,42%	17 872	17 008	864	5,08%
CHAMPAGNE	4 316	4 294	22	0,51%	449	399	50	12,53%	2 942	3 336	-394	-11,81%	7 707	8 029	-322	-4,01%
CORSE	769	854	-85	-9,95%	29	21	8	38,10%	941	246	695	282,52%	1 739	1 121	618	55,13%
COTE D'AZUR	6 621	6 837	-216	-3,16%	478	384	94	24,48%	10 060	6 114	3 946	64,54%	17 159	13 335	3 824	28,68%
DAUPHINE	12 372	12 245	127	1,04%	743	757	-14	-1,85%	2 564	4 539	-1 975	-43,51%	15 679	17 541	-1 862	-10,62%
NORD PDC	9 154	9 098	56	0,62%	931	693	238	34,34%	2 523	2 732	-209	-7,65%	12 608	12 523	85	0,68%
FR COMTE	7 031	7 113	-82	-1,15%	37	16	21	131,25%	584	255	329	129,02%	7 652	7 384	268	3,63%
LANGUEDOC	8 242	8 304	-62	-0,75%	1 490	1 484	6	0,40%	8 478	10 114	-1 636	-16,18%	18 210	19 902	-1 692	-8,50%
LIMOUSIN	3 154	3 167	-13	-0,41%	335	338	-3	-0,89%	1 392	2 073	-681	-32,85%	4 881	5 578	-697	-12,50%
LORRAINE	11 075	11 086	-11	-0,10%	543	464	79	17,03%	5 381	4 727	654	13,84%	16 999	16 277	722	4,44%
LYONNAIS	9 169	9 120	49	0,54%	373	294	79	26,87%	2 765	1 491	1 274	85,45%	12 307	10 905	1 402	12,86%
NORMANDIE	15 693	15 909	-216	-1,36%	637	398	239	60,05%	5 578	3 587	1 991	55,51%	21 908	19 894	2 014	10,12%
PAYS LOIRE	16 475	16 081	394	2,45%	1 526	1 383	143	10,34%	7 806	7 804	2	0,03%	25 807	25 268	539	2,13%
LIFE	14 506	14 258	248	1,74%	795	976	-181	-18,55%	4 268	8 227	-3 959	-48,12%	19 569	23 461	-3 892	-16,59%
PIFO	18 754	19 265	-511	-2,65%	756	784	-28	-3,57%	4 147	4 699	-552	-11,75%	23 657	24 748	-1 091	-4,41%
PICARDIE	6 174	6 078	96	1,58%	101	113	-12	-10,62%	4 029	2 825	1 204	42,62%	10 304	9 016	1 288	14,29%
POITOU	7 984	7 981	3	0,04%	307	1 081	-774	-71,60%	4 110	4 719	-609	-12,91%	12 401	13 781	-1 380	-10,01%
PROVENCE ALPES	9 715	9 874	-159	-1,61%	580	534	46	8,61%	8 558	8 739	-181	-2,07%	18 853	19 147	-294	-1,54%
MIDI PYRENNES	8 273	8 170	103	1,26%	466	408	58	14,22%	1 598	1 488	110	7,39%	10 337	10 066	271	2,69%
GUADELOUPE	1 332	1 482	-150	-10,12%	0	1	-1	-100,00%	310	149	161	108,05%	1 642	1 632	10	0,61%
CR HB GUYANNE	961	685	276	40,29%	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	961	685	276	40,29%
MARTINIQUE	2 946	3 235	-289	-8,93%	1	2	-1	-50,00%	0	0	0	#DIV/0!	2 947	3 237	-290	-8,96%
N CALEDONIE(*)	1 069	1 012	57	5,63%	263	166	97	58,43%	1 079	1 122	-43	-3,83%	2 411	2 300	111	4,83%
FED TAHITIENNE (*)	796	845	-49	-5,80%	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	796	845	-49	-5,80%
REUNION	4 337	4 886	-549	-11,24%	95	168	-73	-43,45%	550	390	160	41,03%	4 982	5 444	-462	-8,49%
MAYOTTE	2 466	2 277	189	8,30%	10	40	-30	-75,00%	0	0	0	#DIV/0!	2 476	2 317	159	6,86%
WALLIS & FUTUNA	0	186	-186	-100,00%	0	0	0	#DIV/0!	0	0	0	#DIV/0!	0	186	-186	-100,00%
Bilan	251 051	252 410	-1 359	-0,54%	15 251	15 024	227	1,51%	97 699	99 613	-1 914	-1,92%	364 001	367 047	-3 046	-0,83%